

**FNCPF  
FEDERATION NATIONALE DES  
CRITIQUES DE LA PRESSE FRANCAISE**

## **Demande de carte de Critique 2019**

**Carte verte** : cinéma / **carte rouge** : théâtre et variétés / **carte bleue** : musique classique

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez déposer une demande d'une ou plusieurs cartes de critique pour l'année 2019.  
Votre dossier doit obligatoirement être composé des éléments suivants :

### Nouvelles demandes et renouvellements

- ✓ La fiche individuelle dûment complétée et signée par le responsable de la publication ou de la rédaction.
- ✓ Les pièces justificatives en fonction des différents supports détaillés ci-dessous.
- ✓ La participation aux frais de dossier, par **chèque** établi à l'ordre de la FEDERATION NATIONALE DES CRITIQUES DE LA PRESSE FRANCAISE (FNCPF) : **48,00 € par carte demandée.**

### Nouvelles demandes uniquement

- ✓ Ajouter également une photo d'identité électronique à adresser par mail à [isabelle.giffard@audiens.org](mailto:isabelle.giffard@audiens.org) (format 300 x 375 mm).

## **PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SELON LES DIFFERENTS SUPPORTS :**

### PRESSE ECRITE NATIONALE

- **Les TROIS DERNIERS exemplaires COMPLETS des supports** où figurent une ou plusieurs critiques relatives à l'actualité cinématographique française, musicale ou théâtrale **en salles**, clairement signalées (Post-it, trombone, etc.).
- Les photocopies et manuscrits d'articles non publiés ne sont pas admis.

### PRESSE ECRITE LOCALE

- Mêmes conditions que pour la presse nationale ci-dessus, mais indiquer les départements pour lesquels la carte verte est sollicitée (maximum de 6).
- Les départements choisis devront être en adéquation avec l'adresse de la publication et/ou du domicile.

### RADIOS ET TELEVISIONS

- Les CD/DVD ou supports audio/vidéo des **TROIS DERNIERES critiques** passées à l'antenne et un synopsis résumant le contenu et indiquant l'heure et la périodicité des passages, ainsi que l'emplacement de la rubrique sur le support fourni.

### INTERNET

- Outre les justificatifs demandés pour la presse écrite, l'adresse exacte du site, des rubriques ou sous rubriques où se trouvent les critiques.
- N.B. : la continuité de la parution en ligne et de la régularité de la couverture est systématiquement vérifiée par la commission, en complément des justificatifs fournis.

### CORRESPONDANTS A PARIS DES JOURNAUX, RADIOS ET TELEVISIONS ETRANGERS

- Un exemplaire complet de chacune des **cinq dernières parutions**, datant de moins de **SIX MOIS**, où figurent un ou plusieurs articles signés du critique clairement mentionnés (Post-it, trombone, etc.).
- Les articles doivent être accompagnés de résumés français, à défaut de leur traduction intégrale.
- Il est impératif que les articles couvrent essentiellement l'actualité du cinéma français

### **Important**

Afin de prendre sa décision pour l'attribution de la carte de critique, la commission s'attache à la couverture habituelle et régulière de l'actualité théâtrale, musicale et cinématographique française en salle, et non au compte rendu des événements et manifestations occasionnels (Festivals, etc.) de l'actualité à la télévision, ou des sorties de DVD.

Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.

Aucun règlement par mandat n'est accepté.

En cas de non attribution de la carte par la commission, les frais de dossier ne sont pas remboursés.

Les demandes de reçus sont à adresser avec le dossier.

Les dossiers complétés, selon les indications ci-dessus, doivent parvenir à la commission (C/O Audiens) **avant le 30 novembre 2018**.

- Les dossiers reçus après cette date ne seront pas traités.
- Les cartes attribuées seront envoyées aux adresses personnelles des intéressés, sauf demande spécifique.
- Les documents justificatifs ne seront pas restitués.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,  
Yves BOURGADE

PJ : Une fiche individuelle

NB : En cas de perte ou de vol d'une carte en cours de validité, son renouvellement sera effectué par nos soins, sur présentation d'une attestation de vol ou de perte délivrée par le commissariat de police. Les frais de dossier de **48,00€ par carte** seront à nouveau réclamés.

Contact : Audiens FNCPF - Comptes de tiers – 74 rue Jean Bleuzen – 92177 Vanves Cedex  
[isabelle.giffard@audiens.org](mailto:isabelle.giffard@audiens.org) - Tél : 0 173 173 799 / 0 173 173 830